

Parcoursup et l'orientation des élèves

En 2018, Parcoursup a remplacé la plateforme APB pour l'inscription des élèves dans l'enseignement supérieur. Cependant, la fin de la hiérarchisation des vœux, rendue obligatoire par l'avis de la CNIL, a eu pour conséquence de créer des files d'attente interminables pour certaines formations sélectives, et pour quelques candidats, une incertitude jusqu'à la fin. Ainsi, début septembre 2018, 3.000 bacheliers étaient encore sans proposition d'affectation.

Les nouveautés 2019 :

- l'affichage du rang du dernier candidat appelé (destiné à aider le candidat à évaluer ses chances : doit-il continuer à briguer une formation sélective où il est sur liste d'attente, ou accepté un autre vœu ?).
- la possibilité pour un candidat de définir par avance la réponse qu'il apportera aux propositions. Autrement dit, de définir son vœu préféré.
- la phase 3 du calendrier est raccourcie.

Le calendrier 2019 : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

Dans cette réforme, l'accent a également été mis sur l'orientation en particulier en classe de terminale avec la nomination d'un second professeur principal.

Le CNESE a publié deux documents sur le sujet de l'orientation à la suite d'une conférence de comparaisons internationales qui s'est tenue les 8 et 9 novembre 2018 au CESE :

- préconisation pour aider les élèves à construire leur parcours d'orientation (CESE, 8 & 9 novembre 2018) http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211_Cnesco_orientation_preconisations.pdf
- Dossier de synthèse : comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211_Cnesco_Orientation_Dossier_synthese.pdf

Pour le Snec-CFTC, la mise en place de 2 professeurs principaux est positive. Mais l'orientation des élèves nécessite aussi la formation des professeurs principaux ainsi que l'ensemble des enseignants.